

CHARTRE DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

En date du 19 Janvier 2025

1. Préambule

UX KEY (« nous » ou « UX-KEY ») attache une importance primordiale à la transparence, à la sécurité, à la loyauté et à l'éthique dans le développement, le déploiement et l'utilisation de systèmes d'intelligence artificielle. À ce titre, nous veillons en continu à la conformité de nos systèmes avec les exigences du Règlement Européen sur l'Intelligence Artificielle 2024/0365 (« AI Act »).

La présente Charte de conformité au Règlement Européen sur l'Intelligence Artificielle (« Charte ») a un double objectif :

- Informer nos clients et partenaires des mesures mises en oeuvre pour assurer la conformité de notre solution de diagnostic des comportements-utilisateurs (« Solution »)
- Affirmer notre volonté d'assurer un développement responsable de nos systèmes d'intelligence artificielle

Nous nous réservons le droit de modifier la présente Charte à tout moment, afin notamment de respecter la réglementation en vigueur. Vous êtes ainsi invités à consulter régulièrement la Charte.

Enfin, la présente Charte s'applique tant à UX-KEY qu'à l'ensemble de ses filiales qui adhèrent aux mêmes principes et obligations. Par souci de simplicité, les termes « UX-KEY » ou « nous » désigneront dans la présente Charte à la fois UX-KEY et l'ensemble de ses filiales, sauf indication contraire.

2. Champ d'application

Cette Charte s'applique à l'ensemble des systèmes d'IA conçus par UX-KEY.

3. Obligations applicables à notre système d'IA

Conformément à l'article 4 du Règlement Européen sur l'Intelligence Artificielle 2024/0365 qui instaure une obligation d'alphabétisation en matière d'IA, nous nous engageons à prendre toutes les mesures raisonnables visant à assurer un niveau suffisant de compréhension et de maîtrise de l'IA pour l'ensemble des personnes impliquées dans son développement, son déploiement, sa gestion ou son utilisation.

Cette exigence prend en compte notamment :

- le rôle occupé par la personne
- le niveau de formation initiale, d'expérience professionnelle et de spécialisation technique

À cet effet, nous pouvons recourir à tout moyen pertinent, incluant notamment :

- la mise à disposition de supports pédagogiques internes
- l'organisation de sessions de sensibilisation ou de formation adaptées aux profils concernés

4. Exigences spécifiques appliquées à titre volontaire

Au-delà de la simple conformité réglementaire, nous nous engageons à adopter une attitude proactive en intégrant les meilleures pratiques éthiques et techniques afin de soutenir un usage responsable des technologies que nous convenons.

4.1 Transparence du contenu généré par l'intelligence artificielle

Nous nous engageons à garantir la transparence de notre système d'IA. À ce titre, lorsque notre solution génère un contenu susceptible d'être perçu comme humainement produit, nous veillons à indiquer de manière claire que ce contenu a été créé par un système d'intelligence artificielle.

Cet étiquetage permet à nos clients et partenaires d'être informés sans ambiguïté de l'origine artificielle du contenu, dans le respect du principe de loyauté et de la confiance dans les systèmes d'IA.

4.2 Désignation d'un délégué à la conformité des systèmes d'intelligence artificielle

Nous avons désigné un **délégué à la conformité des systèmes d'intelligence artificielle** en charge notamment de veiller à la conformité d'UX-KEY.

Pour toute question relative à la conformité d'UX KEY au Règlement Européen sur l'Intelligence Artificielle, vous pouvez contacter notre délégué à la conformité :

- Par mail : contact@ux-key.com
- Par courrier postal : Délégué à la Conformité des Systèmes d'Intelligence Artificielle, UX KEY, 92A Boulevard de la Solidarité, 57070, METZ

4.3 Engagement pour la réduction des biais

Nous nous engageons activement à réduire les biais potentiels dans nos algorithmes et jeux de données. Pour ce faire, nous veillons à diversifier les ensembles de données utilisés pour entraîner nos modèles d'IA, afin d'assurer une représentation équitable de divers profils et éviter la sous-représentation ou la discrimination de certains groupes.

4.4 Accessibilité

Nous nous assurons que nos interfaces sont conçues en tenant compte des normes d'accessibilité.

5. Conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Dans le cadre du développement, du déploiement et de l'utilisation de nos systèmes d'Intelligence Artificielle (IA), nous nous engageons à respecter les principes du **Règlement (UE) 2016/679** du Parlement européen et du Conseil, relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD).

L'ensemble des mesures prises sont détaillées dans notre Charte de gestion des données personnelles.